



BULLETIN MUNICIPAL

COMMUNE DE KINDWILLER

LE MOT DU MAIRE, Gérard VOLTZ

CHÈRES KINDWILLEROISES, CHERS KINDWILLEROIS,

L'année 2021 marquée par la pandémie dû à la COVID19 a compliqué la vie de notre commune ainsi que de la planète entière.

Malgré cette situation compliquée sans précédent, des travaux d'amélioration de notre cadre de vie ont été menés pour le confort et le bien-être de nos concitoyens.

Cette crise sanitaire a bouleversé le déroulement des évènements tout au long de l'année :

- Annulation de la cérémonie du 08 mai 2021.
- Annulation de la fête de Noël de nos aînés.
- Annulation du passage du Père Noël à l'école.
- Report de la marche gourmande de Noël organisée par le football-club.

Les travaux de développement et d'amélioration de nos voiries ont démarré avec un certain retard pour des raisons que nous ne maîtrisons pas.

Toutefois nous constatons également des points positifs.

Une attention particulière a été apportée au développement de notre espace loisirs pour le bonheur de nos petits.

La modernisation des réseaux secs, assainissement et eaux-claires, de l'éclairage public et l'aménagement d'un trottoir dans le même secteur contribuent à la sécurité et à la joie de vivre dans le quartier.

Ces investissements utiles projetés en 2021 se poursuivent en 2022 en espérant qu'une nouvelle pandémie ne vienne pas bloquer les travaux.

Grâce au bénévolat d'élus, l'entretien des espaces engazonnés, la propreté des voiries et de nombreuses réparations ont permis de réaliser de grandes économies réinvesties dans d'autres projets d'intérêts collectifs.

Je remercie chaque citoyen qui embellit et dynamise notre village.

Merci également à chaque formation sportive, culturelle et culturelle pour le travail accompli.

Un chaleureux merci à tous ces oubliés qui en toute discrétion aident les autres en leur offrant un peu de leur temps ou un peu de chaleur humaine.

Mes pensées vont également vers les personnes seules, malades et celles qui ont perdu un être cher. Que toutes ces personnes retrouvent la sérénité et le réconfort.

Je souhaite à toutes et à tous, une très agréable année 2022, pleine d'espoir, de joie et de santé. Que cette nouvelle année 2022 nous permette simplement d'apprécier pleinement notre quotidien dans notre beau village de KINDWILLER.

Ensemble nous sommes plus forts pour notre Commune et son rayonnement.

Que cette nouvelle année 2022 vous apporte joie, bonheur et prospérité.



Bonne et Heureuse Année 2022

Votre Maire
Gérard VOLTZ

FINANCES

Compte Administratif Budget COMMUNE – Exercice 2020

	DÉPENSES	RECETTES	SOLDE
FONCTIONNEMENT	145 636,54 €	630 041,21 €	484 404,67 €
INVESTISSEMENT	202 153,55 €	296 232,35 €	94 078,80 €
RÉSULTAT CUMULÉ	347 790,09 €	926 273,56 €	578 483,47 €

Compte Administratif 2020 – Budget Régie photovoltaïque

	DÉPENSES	RECETTES	SOLDE
FONCTIONNEMENT	42,92 €	64 131,04 €	64 088,12 €
RÉSULTAT CUMULÉ	42,92 €	64 131,04 €	64 088,12 €

Excédent Budgétaire principal + Budget photovoltaïque

642 492,79 €

Pas d'endettement en cours

BUDGET PRÉVISIONNEL 2021

Taux des taxes d'imposition

À compter de l'année 2021, la taxe d'habitation sur les résidences principales n'est plus perçue par les Collectivités Locales mais par l'État.

En contrepartie, le taux de la Taxe Foncière sur les propriétés bâties de 2020 du département (19,17%) est transféré aux communes.

En conséquence, le nouveau taux de référence de 2021 de notre commune est de 20,61% : taux communal 2020 (7,44%) auquel se rajoute le taux départemental (13,17%).

Le taux de la Taxe Foncière Bâtie, seul levier d'action de la collectivité est resté stable ces quatre dernières années.

TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES 2021

TAXES	TAUX 2020	TAUX 2021
Foncières sur propriétés bâties	7.44 %	20.61 %
Foncières sur propriétés non bâties	29.92 %	29.92 %

BUDGET PRIMITIF 2021 – COMMUNE

- ⌘ Section de Fonctionnement :
En Recettes et en Dépenses à la somme de : 804 965,67 €
- ⌘ Section d'Investissement :
En Recettes et en Dépenses à la somme de : 843 161,80 €

BUDGET PRIMITIF 2021 – BUDGET ANNEXE RÉGIE PHOTOVOLTAÏQUE

- ⌘ Section de Fonctionnement :
En recettes et en dépenses à la somme de : 74 209.55 €
- ⌘ Section d'Investissement :
En recettes et en dépenses à la somme de : 0.00 €

TRAVAUX DE RÉSEAUX

↳ Lutte incendie :

Régulièrement il est procédé au contrôle des dispositifs de lutte incendie.

Un hydrant situé devant le 85 rue principale a présenté une défaillance et a fait l'objet d'un remplacement immédiat. Il y va de la sécurité de nos concitoyens.

↳ Eau potable :

Une intervention sur le réseau d'eau potable devant le 59 rue principale a permis de poser des vannes autorisant une coupure distincte de l'alimentation en eau de la rue des prés et de la rue de la paix.

Auparavant la fermeture de la vanne existante neutralisait la totalité des rues.

↳ Assainissement :

Lors du remplacement du poteau d'incendie devant le 85 rue principale, un point fragile est apparu sur le réseau d'assainissement unitaire.

Cette défaillance, à moyenne échéance aurait entraîné un affaissement de la voie départementale.

Vu les travaux engagés, pour éviter une dépense complémentaire à brève échéance, la remise en état s'est imposée.

↳ Reprise d'enrobés :

- ◇ Pour compléter l'intervention sur les réseaux au niveau du 85 rue principale, le trottoir a fait l'objet d'un remplacement de 30m² de macadam.
- ◇ À l'intersection RD750/Rue de la Paix/Rue des Prés le revêtement présentait un grave faïençage. Afin d'éviter la formation de nids de poule, le secteur a été repris sur une surface de 37.50 m².
- ◇ Après plusieurs dizaines d'années, la voirie s'est affaissée au niveau du branchement eau potable rue de la Paix. Cet affaissement générant des bruits de résonances dans les maisons lors des passages des véhicules. Pour la tranquillité et la sécurité des riverains, dans le cadre des travaux annuels de voirie cette nuisance a été levée.
- ◇ Une situation identique s'est présentée dans la rue des Vergers et faisait également l'objet de réparation.
- ◇ Suite aux travaux d'une construction d'une maison individuelle rue du château d'eau, la reprise du trottoir dans son intégralité contribue à la sécurité des piétons. La sécurité fait partie de nos priorités.



TRAVAUX CHEMIN DE LA SOURCE

Suite au développement de cette rue (nouvelles constructions, ajout de structures au terrain de jeux, ce qui augmente nettement la fréquentation) des travaux d'aménagement et de sécurisation ont vu le jour :

↳ **Réseaux :**

- ◆ Enfouissement des réseaux secs (fibre et téléphone) avec pose de chambres et raccordement souterrain des propriétés bâties.
- ◆ Pose d'une gaine en attente pour enfouissement de la ligne basse tension alimentant les propriétés des riverains.

Ces réalisations font disparaître les câbles aériens, ce qui diminue le risque de coupure de réseaux par fort coup de vent et annule la pollution visuelle. La suppression des fils aériens permet l'accès aux propriétés bâties de véhicules à grande hauteur.

↳ **Éclairage public :**

- ◆ Les 2 lampadaires de l'éclairage public, vétustes et d'une technologie dépassée sont remplacés par 4 luminaires leds moins énergivores et d'un éclairage plus performant.
- ◆ Un module intégré réduit la puissance de l'éclairage de 23h00 à 5h00 du matin. Ce dispositif remplace un éclairage semi-nocturne. Le maintien de tous les feux allumés renforce la sécurité des personnes et des biens.

↳ **Réseau eau claire :**

Le fossé à ciel ouvert et sans protection en face du terrain de jeux présentait un danger pour les enfants et les conducteurs de véhicules.

Pour éliminer tout risque d'incident grave, un aménagement s'imposait.

Le busage de ce fossé dont les extrémités sont protégées par un dispositif antichute et anti-pénétration de l'ouvrage, complété par deux regards autorisant une intervention technique élimine le dernier fossé à l'intérieur de la zone urbanisée.

Cet espace n'est pas dédié au stationnement des véhicules mais sera restitué à la nature par un engazonnement.

↳ **Aménagement routier :**

La bande de roulement existante couvre la majeure partie du domaine public. La création de trottoirs était soumise à une cession de foncier de la part des propriétaires riverains. Après consultation des propriétaires circonvoisins, un administré convaincu du projet, du choix sécuritaire et de l'utilité des bandes réservées au déplacement des piétons, a permis la création d'un trottoir d'une largeur d'un mètre d'un côté de la rue.

Nous le remercions pour le service rendu à la population.



TRAVAUX SALLE POLYVALENTE

Voilà déjà 13 ans que la Commune a engagé un vaste programme pour rendre les bâtiments publics moins énergivores et à moins de rejets polluants à l'origine du dérèglement climatique. Incomprise par le grand public à l'origine, cette initiative est aujourd'hui portée par les Communes, les Intercommunalités, les Départements, les Régions et les États.

La réduction de la consommation d'énergie impacte directement notre pression fiscale locale. Notre politique énergétique fait que depuis plusieurs années les taux d'imposition de notre collectivité sont bien inférieurs à la moyenne des taux régionaux.

Le travail d'amélioration des performances énergétiques de nos bâtiments a permis de réduire de 40% notre consommation d'énergie fossilaire et de 30% celle d'électricité.

Ces économies drastiques nous permettent de reporter cet argent dans d'autres domaines et d'améliorer ainsi le cadre de vie de notre population sans avoir recours aux emprunts (modernisation de notre école, développement de notre voirie, enterrement de nos réseaux, mise en place de technologies nouvelles...).

La salle des fêtes, propriété communale, dépendaient des décisions de l'Intercommunalité (frais de fonctionnement et améliorations techniques).

Ce bâtiment entré dans le giron de la commune en 2019 après l'adhésion forcée, par la loi du 07 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République, de notre Commune à la Communauté d'Agglomération de Haguenau ne présente pas les mêmes caractéristiques de performance énergétique que les bâtiments publics gérés par notre Municipalité.

Le Conseil Municipal a décidé de procéder au remplacement des ouvrants (portes et fenêtres) et d'isoler le bâtiment par l'extérieur.

Vu les circonstances sanitaires, l'exécution des travaux a pris un retard conséquent dû à la non disponibilité de la matière première.

Une première opération consistait au remplacement des blocs fenêtres PVC à renfort bois datant de la période de la construction et qui avaient subi l'usure du temps (étanchéité réduite, rails de guidage des volets roulants partiellement détruits).

Les nouvelles fenêtres PVC en caisson monobloc à double vitrage répondent aux normes d'économie d'énergies en vigueur et procurent un meilleur confort

Les grilles de ventilation intégrées adaptées au volume de la salle assurent le renouvellement de l'air.

Les portes d'origine en matière PVC se déformaient en fonction des conditions climatiques et généraient des fuites de calories. Ces éléments ont fait l'objet de remplacement par de nouvelles portes aux normes ADAP en aluminium.



Réaménagement et mise aux normes accessibilités du parvis de la salle

Les anciens pavés n'offraient plus une surface plane et présentaient un souci pour accéder à la salle polyvalente pour les personnes à mobilité réduite (écart de niveau de plus de 3 cm à l'entrée de la salle et bordurettes trop hautes pour accéder au parvis).

Pour que l'accès à la salle soit aisé pour toute personne, la Municipalité a confié à une entreprise les travaux d'égalisation des niveaux, chemin, parvis et salle. (dépose des pavés, remblais, repose et nivellement).

Un marquage d'une place de stationnement pour personne à mobilité réduite et un panneau complètent ces mesures.



CLUB HOUSE DE KINDWILLER **MISE AUX NORMES ADAP DE L'ESPACE** **SPORTIF DE LA HARDT**

POURSUITE DES TRAVAUX ENGAGÉS EN 2020

Extérieur :

Installation de rampes aux normes à l'escalier extérieur reliant le terrain d'honneur au parking intérieur.

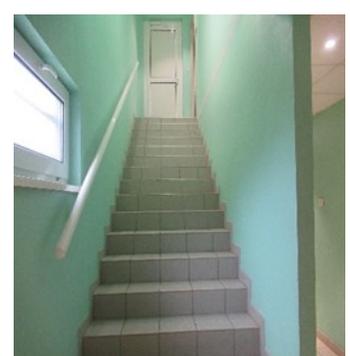
Un même équipement a été mis en place à l'escalier donnant accès aux sportifs à l'espace douche.

Le bloc sanitaire a fait l'objet d'une reprise globale pour répondre aux dernières normes ADAP.

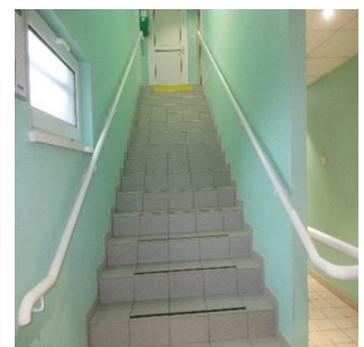
- Nouvelle installation de douche.
- Pose d'un fauteuil de douche.
- Poignées ergonomiques.
- Miroirs.

Le déplacement entre les étages est sécurisé par une main courante de part et d'autre de l'escalier.

Avant travaux



Après travaux



Douches et sanitaires

Avant travaux



Après travaux



MODERNISATION/CONFORT/ÉCONOMIE

INTERVENTIONS À L'ÉCOLE

a) Éclairage :

Des luminaires leds équipent les deux salles de classe de l'école élémentaire, la salle informatique, la salle de service et le bloc sanitaire en remplacement de l'ancien éclairage néon. Ils offrent plus de luminosité, présentent une substantielle économie d'énergie et sont garantis cinq ans.

Dans le même objectif d'économie, les sanitaires sont équipés d'un éclairage led temporisé à allumage par détection de mouvements.

Un grand merci aux bénévoles qui ont permis cette réalisation.



← Avant

Après →



Avant

Après

b) Sanitaires :

Une nouvelle porte d'accès aux sanitaires extérieurs remplace l'ancienne porte qui a vécu (vitre fissurée, vérin détérioré, gâche de porte arraché).



c) Installation de la fibre :

L'école a été dotée de la fibre ce qui permet d'avoir un meilleur débit, de télécharger ou de transmettre des données et surfer sur internet de manière extrêmement fluide et efficace.

ABRI BUS

L'ancien abri bus qui avait subi l'usure du temps (problème de toiture, décollement des bandes de rive, mousse et humidité sur les bardeaux, faiblesse de la structure) et des dégradations ne remplissait plus son rôle. Un artisan local a procédé à son enlèvement et à l'installation d'une nouvelle structure plus sécuritaire.



Ancien



Nouveau

AIRE DE JEUX

L'aire de jeu de notre village, composée jusqu'à présent d'un mini terrain de football et de basket, d'un terrain de pétanque et d'un plateau de tennis de table en béton s'est embellie cette année.

De nouvelles installations adaptées aux enfants de 2 à 12 ans (accompagnés par un adulte) complètent les équipements existants :

- ◇ Une structure multi activités avec 2 tours et 2 toboggans.
- ◇ Une série de 3 barres fixes de 3 hauteurs différentes.
- ◇ Un tourniquet.
- ◇ Un panneau ludique «course de voitures».
- ◇ Un parcours d'équilibre composé de 3 éléments de difficultés variées.
- ◇ 2 jeux sur ressort, une cigogne et un mouton.

Ces nouvelles installations riches en couleur ont vite conquis les enfants, petits et plus grands.

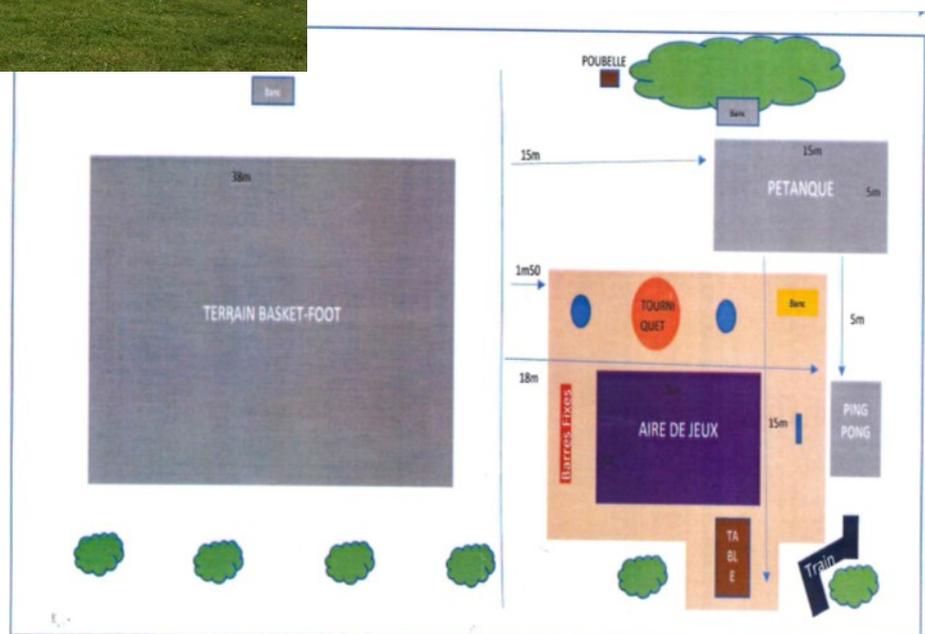
Le sol coloré (zone d'impact) est d'une grande souplesse pour amortir les chocs éventuels.

Cet investissement correspond à une volonté de la commune de permettre aussi aux plus jeunes de fréquenter cet espace de jeu.

Ce lieu, dans un cadre agréable et sécurisé, s'est aussi agrémenté d'une table de pique-nique avec 2 bancs et d'une nouvelle poubelle en pin.

L'objectif est de créer un ensemble harmonieux où chaque enfant pourra s'épanouir, explorer et s'amuser. Veillons au respect de ces installations pour que cette aire de jeu puisse perdurer le plus longtemps possible.

Une première dégradation a déjà eu lieu sur le jeu à ressort cigogne.



TRAVAUX RÉALISÉS PAR LES ÉLU(E)S

Les Élu(e)s ont réalisé de nombreux travaux au cours de cette année ce qui a permis une économie de beaucoup d'argent qui a pu être reporté dans d'autres chapitres d'utilité publique.

- ◇ Entretien et réparation de machines, tondeuse auto-portée, tracteur ...
- ◇ Tonte espaces verts : lotissement, terrain de foot, terrain de jeux, école, entrée du village, rue du château d'eau.
- ◇ Balayage et entretien des places et des rues devant les bâtiments publics.
- ◇ Nettoyage du cimetière.
- ◇ Vidage des poubelles.
- ◇ Ramassage des déchets le long des accotements des rues (Bitschhoffen, La Walck, Uhrwiler).
- ◇ Désherbage et nettoyage des accotements vers La Walck.
- ◇ Déplacement des pavés coté église.
- ◇ Déneigement école, mairie, place de l'église, parking salle polyvalente.
- ◇ Négociation des achats.
- ◇ Interventions auprès de la C.E.A. après les travaux d'entretien de la RD750 et la RD650. Recours à un balayage mécanisé, dépollution du réseau d'assainissement par un service spécialisé, reprise du revêtement courant de l'année 2022. Toutes ces prestations seront prises en compte par la C.E.A. et l'assurance du prestataire.
- ◇ Fleurissement.
- ◇ Travaux d'entretien et amélioration dans la salle des fêtes et l'école.
- ◇ Aménagement des salles de classe.
- ◇ Interventions d'urgence : sanitaire, chauffage, électricité ...

Ces travaux représentent une économie d'environ 30 000 € par an.

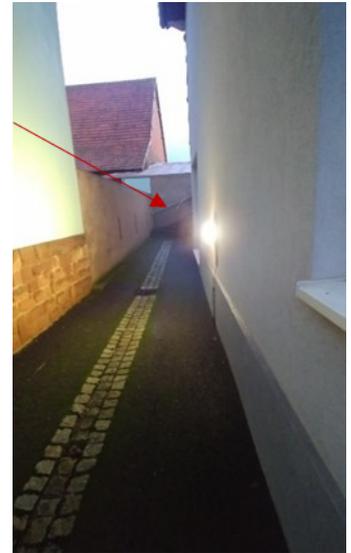


S É C U R I T É

MAIRIE ÉCLAIRAGE

Le passage entre la mairie et la propriété voisine (que les locataires des logements au-dessus de la mairie sont obligés d'emprunter) s'est doté d'un éclairage à allumage automatique et d'une minuterie.

Il procure davantage de clarté, sécurise l'accès aux logements et prévient d'éventuels dangers.



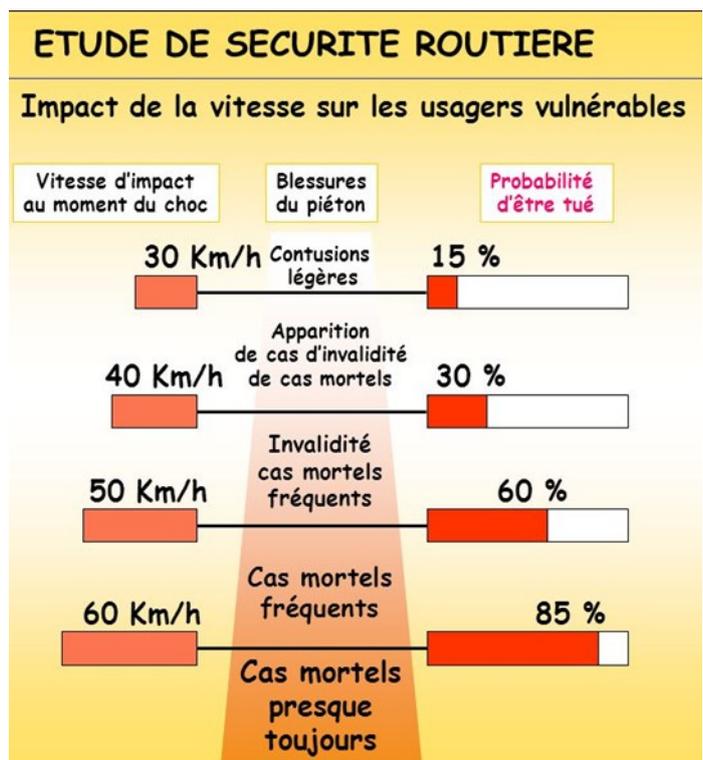
MARQUAGE AU SOL



Un marquage au sol au niveau de l'abri bus, de part et d'autre de la rue principale, matérialise l'emplacement de l'arrêt de bus. Cet espace est strictement interdit au stationnement autre que le transport collectif.

CIRCULATION ROUTIERE

Une étude est en cours pour ralentir la circulation dans notre village en réduisant la vitesse des véhicules.



↳ VIDÉO SURVEILLANCE

Une étude de programme de vidéo protection à des endroits bien précis de la commune est menée avec les services de la Préfecture, Gendarmerie Nationale, Communauté Économique d'Alsace et la Communauté d'Agglomération de Haguenau.

Finalité du système :

- Assurer la sécurité des personnes.
- Prévention des atteintes aux biens.
- Protection des bâtiments publics.
- Prévention du trafic de stupéfiants.
- Prévention des actes terroristes.
- Lutte contre les incivilités.

↳ DÉNEIGEMENT

La Commune a signé un contrat avec un prestataire la Société SCHLEIFFER d'UHRWILLER qui assure le déneigement et le salage des axes routiers à KINDWILLER.

Quand la météo prend tout le monde de court, Monsieur le Maire intervient en urgence, la nuit, très tôt le matin et en journée aux endroits sensibles avec le tracteur bleu à lame de la commune.



INSOLITE
Les jeunes se sont donnés à cœur joie

ACQUISITIONS

☞ Réfrigérateur :

Dans le local buvette un nouveau réfrigérateur double fonction (réfrigération-congélation) remplace l'ancien peu pratique et trop petit. Les locataires de cet espace disposeront d'un espace frais et froid plus important.

Ancien



Nouveau



☞ Vidéo-Projecteur :

Pendant la pandémie les réunions du Conseil Municipal sont délocalisées dans un lieu plus grand pour pouvoir respecter la distanciation imposée par les Autorités.

Ces nouveaux espaces ne disposent pas de l'équipement nécessaire à la projection des documents utiles à l'information des Conseillers Municipaux pour pouvoir prendre des décisions efficaces pour un développement pérenne de la Collectivité.

La Municipalité a donc décidé d'acquérir un vidéoprojecteur. Ce matériel permet aussi d'accueillir des sessions de formation au bénéfice de personnel administratif du secteur pour l'année à venir.

Du 11 au 14 janvier 2022, l'INSEE dispensera à KINDWILLER une formation aux agents recenseurs des communes chargées d'organiser le recensement de la population qui se déroule tous les 5 ans.

Nos locaux et ce nouvel équipement permettront de recevoir de futurs séminaires, congrès, formations ...

INCIVILITÉS ET DÉGRADATIONS

PROPRETÉ DES VOIRIES

De nombreuses réclamations de nos administrés portent sur les boues déposées par l'activité agricole sur la voirie donnant accès à des voies foncières.

Le réseau de voies foncières est conçu de façon à pouvoir éviter au maximum l'usage des voiries urbaines.

Par temps de pluie il est conseillé d'utiliser de façon raisonnée des tracés réservés à la circulation des engins agricoles afin de préserver nos voies goudronnées propres.

En cas d'accident de la circulation, la responsabilité de l'auteur des dépôts de terre pourra être engagée.

Conscient que notre village a une vocation agricole, le conseil municipal ne veut pas accabler les exploitants agricoles mais souhaite une certaine discipline.



Pyromane, incendie volontaire :

Durant la période estivale, le Maire et les Adjointes sont intervenus pour un incendie volontaire sur le parking de la salle des fêtes.

Des individus ont déplacé un rouleau de foin et du bois d'une ferme à proximité sur le parking de la salle polyvalent et ont mis le feu gigantesque.

Heureusement le feu ne s'est pas propagé au bâtiment communal.

Les recherches de la nuit n'ont pas permis d'identifier les auteurs des faits.

Mettre délibérément le feu ou détruire par tout moyen un bien appartenant à autrui tombe sous le coup des articles 322-6 à 322-10 du Code Pénal.

Tri poubelle cimetière :

Chaque conteneur doit être trié pour séparer les déchets végétaux et les déchets plastiques et papiers. On y trouve des piles (pollution mercure), du verre (canettes de bière), des déchets ménagers, des pots en terre cuite, des blocs de béton.

La mise à disposition des poubelles est un service à la population non obligatoire.

Il ne revient pas aux élus de palier à ces incivilités. Nous comptons sur la collaboration des usagers du cimetière pour respecter les consignes de tri mentionnées sur les conteneurs.

À défaut de tri correct les bacs seront enlevés et les déchets devront être emportés et recyclés par des moyens propres.



**TENEZ VOTRE CHIEN
EN LAISSE**

PROMENER SON CHIEN

Votre chien doit être tenu en laisse s'il présente un danger pour les personnes.

Le règlement sanitaire départemental prévoit généralement que les chiens ne peuvent circuler sur la voie publique en zone urbaine que s'ils sont tenus en laisse.

Le Maire, dans le cadre de son pouvoir de police, peut interdire l'accès de certains lieux aux chiens même tenus en laisse. Ces mesures sont affichées à l'entrée des jardins publics par exemple.

Dans les bois et les forêts, il est interdit de promener des chiens non tenus en laisse en dehors des allées forestières.

Il est interdit de laisser divaguer son chien dans les terres cultivées ou non, les prés, les vignes, les vergers, les bois et dans les marais et sur le bord des cours d'eau, étangs et lacs. Cela vise à prévenir la destruction des oiseaux et toutes espèces de gibier et à favoriser leur repeuplement. Le non-respect de ces mesures est verbalisable par tout agent de la force publique.

Un chien est considéré en état de divagation s'il n'est plus sous la surveillance effective de son maître et se trouve hors de la portée de voix ou de tout instrument sonore permettant son rappel. Cette mesure ne s'applique pas lors d'une chasse ou dans le cas d'un chien de garde de troupeau.

Un chien est considéré en état de divagation s'il est éloigné de son propriétaire ou de la personne qui en est responsable d'une distance dépassant 100 mètres.

Tout chien abandonné, livré à son seul instinct, est en état de divagation. Cela ne s'applique pas au chien qui participait à une chasse s'il est démontré que son propriétaire a tout entrepris pour le retrouver et le récupérer, y compris à la fin de la chasse.

ÉCOLE R.P.I.

Pour préserver l'existence de l'école de notre village dans le futur et pour éviter d'avoir des classes à 3 ou 4 niveaux suite à la fermeture d'une classe à la rentrée de septembre 2021 (effectif d'élèves trop faible) nous avons intégré le RPI existant d'ENGWILLER – UHRWILLER pour en créer un nouveau nommé Regroupement Pédagogique Intercommunal dispersé d'ENGWILLER – KINDWILLER – UHRWILLER.

Une réunion avec l'Inspecteur Départemental de l'Education Nationale de HAGUENAU sud pour la faisabilité, la légitimité et la répartition des classes, des échanges avec le responsable Transport de la Communauté d'Agglomération de HAGUENAU pour le ramassage scolaire (circuit, arrêts, départs, arrivées et horaires) et des rencontres entre les Maires et les 3 Directrices d'école ont permis cette création.

Ce projet de regroupement a été approuvé par le Conseil Municipal de chacune des 3 communes.

Une convention, signée par les Maires des 3 communes, précise les différents points évoqués et discutés lors des réunions :

Création du RPI.

Répartition des classes.

Utilisation du mobilier scolaire.

Rôle et financement du personnel communal affecté aux écoles (les ATSEM : agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles).

Transport scolaire et rôle des agents communaux accompagnateurs. Le coût du ramassage scolaire est pris en charge par la Communauté d'Agglomération de HAGUENAU, compensé par la Région Grand Est.

Répartition des dépenses de fonctionnement et d'investissement.

Composition et rôle de la commission RPI et du conseil d'école.

Durée et résiliation de la convention.

Des améliorations ou modifications seront sans doute nécessaires et viendront donc, le cas échéant, s'ajouter, modifier ou compléter cette convention.

Les enfants des 3 villages pourront ainsi aborder et approfondir les apprentissages scolaires dans les meilleures conditions possibles.

Fiche horaire

Ligne RPI5 - Aller : Kindwiller - Engwiller - Uhrwiller - Kindwiller

Commune	Arrêt	Jours de fonctionnement	
		L.M.-J.V.	L.M.-J.V.
KINDWILLER	Salle des Fêtes	7:39	13:04
ENGWILLER	Ecole	7:45	13:10
UHRWILLER	Niefern Moulin	8:00	13:25
	Stade	8:03	13:28
	Ecole	8:05	13:30
ENGWILLER	Ecole	8:15	13:40
KINDWILLER	Salle des Fêtes	8:21	13:46

Fiche horaire

Ligne RPI5 - Retour : Uhrwiller - Engwiller - Kindwiller - Uhrwiller

Commune	Arrêt	Jours de fonctionnement	
		L.M.-J.V.	L.M.-J.V.
<i>Mise en place du véhicule à Uhrwiller Ecole :</i>		<i>(11:35)</i>	<i>(16:00)</i>
UHRWILLER	Ecole*	11:45	16:10
ENGWILLER	Ecole*	11:55	16:20
KINDWILLER	Salle des Fêtes*	12:05	16:30
UHRWILLER	Niefern Moulin	12:09	16:34
	Stade	12:12	16:37
	Ecole	12:14	16:39
ENGWILLER	Ecole	12:24	16:49
UHRWILLER	Ecole	12:34	16:59

* Temps de prise en charge des élèves à bord du car, entre l'heure de sortie d'école et le départ du car : 5min

☞ Des parents d'élèves en colère

Fin septembre 2021 deux enseignantes du Regroupement Pédagogique Intercommunal (RPI) se retrouvent malades et l'Inspection de HAGUENAU n'a pu fournir aucun(e) remplaçant(e) avant le 05 octobre ce qui a pénalisé un tiers de l'effectif des élèves (environ 45). En temps de COVID la répartition d'enfants dans d'autres classes est interdite.

De nombreux parents se sont indignés du manque de moyens (personnel de remplacement) au niveau de l'Éducation Nationale craignant que cela ne se reproduise encore à l'avenir.

ACTIVITÉS JEUNESSE

Un centre aéré à la découverte du corps humain à la salle polyvalente

Chaque après-midi de la deuxième semaine des vacances d'hiver 2021 le Réseau d'Animation Intercommunal a permis à une vingtaine d'enfants issus de la maternelle au C.P. des classes du secteur de vivre d'intenses moments de découverte du corps humain à travers des jeux d'extérieur et d'intérieur et de nombreuses expériences : les réflexes, la digestion, la respiration, le cœur et le pouls



...

ÉVÉNEMENTS 2021 ANNULÉS POUR RAISONS SANITAIRES

☞ **Cérémonie du 08 mai 2021**

Cette commémoration qui devait avoir lieu à KINDWILLER cette année a été annulée à cause de la pandémie.

☞ **Noël des Aînés**

La Municipalité avait consulté les aînés pour connaître leur avis quant à l'organisation d'une fête leur permettant de se retrouver ou de remplacer cette dernière par un colis délivré à leur domicile.

Vu la situation pandémique actuelle la majorité des aînés a opté pour le colis. C'était une décision très sage car depuis le monde entier subit l'arrivée d'un nouveau variant.

Les membres du Conseil Municipal ont donc arpenté les rues de notre village et remis à nos aînés ce cadeau de Noël dans le respect des gestes barrières.



☞ **Fête de Noël des enfants à l'école**

La fête scolaire de l'école a été annulée, la réglementation de l'Inspection Académique interdisant le brassage des élèves de classes différentes. Les enfants de la classe élémentaire ont tout de même fêté Noël avec leur maîtresse.

PROJETS 2022

◇ **REPORTS DE TRAVAUX DE VOIRIES**

Les travaux d'aménagement Impasse de la Colombe, Impasse Belle-Vue, Rue des Noyers, Impasse du Soleil qui devaient être réalisés en même temps pour optimiser la présence des machines sur place sont reportés en raison de la crise sanitaire et du différend opposant la Municipalité à un riverain de l'Impasse du Soleil qui s'obstine à ne pas vouloir libérer la propriété municipale pour créer une voirie conforme aux normes définies dans le document d'urbanisme.

La commune risque de perdre la subvention de 34% du coût de l'opération et n'exclut pas un recours juridique envers ce tiers pour récupérer cette somme qui représente de l'argent public.

◇ **Travaux de toiture de l'église :**

Les travaux sont prévus en 2022 mais peuvent être annulés en raison de la très forte augmentation du prix du cuivre. La décision finale dépendra de l'évolution du coût des matières premières.

◇ Isolation extérieure de la salle polyvalente.

◇ Remplacement de la tondeuse frontale KUBOTA par un modèle plus performant.

◇ Remplacement des photocopieurs de la mairie et de l'école en fin de contrat.

◇ Acquisition de foncier pour projet de développement urbain.

◇ Ces réalisations peuvent être reportées pour des intérêts prioritaires de la commune.

ACTIVITÉS SCOLAIRES

En ce début d'année scolaire, les élèves de CE2/CM1 de Mme Nehlig ont travaillé autour de projets sur le thème de la « Tour Eiffel ».

Entre découvertes historiques de ce monument emblématique de la France (par qui a-t-elle été conçue ? En quelle année ? Quelles ont été les étapes de sa construction ? ...) et projets en art plastique (réalisation de tours Eiffel en 2D, de tours Eiffel déformées), les élèves ont également pu faire un échange écrit avec la classe des CM1/CM2 de Mme Lablanche pour partager des réalisations artistiques communes.

Le projet s'est achevé par une sortie à « La Castine » pour voir le film « Eiffel » avec la classe de CM1/CM2.

Durant cette seconde période, les élèves de CE2/CM1 ont pu s'initier à la danse contemporaine lors des séances d'EPS. Faire évoluer son corps au rythme de la musique, transmettre des émotions et des sentiments par le biais du mouvement, sont autant d'apprentissages qu'ont pu expérimenter les enfants. Ce projet sera finalisé par une sortie à « La Castine » pour être les spectateurs d'un spectacle de danse contemporaine intitulé « Jusqu'à l'os ».

Cette année notre classe accueille aussi des nouveaux pensionnaires : des phasmes !

Ces drôles de petites bêtes nous ont permis de découvrir le monde du vivant, d'observer un animal au quotidien : identifier ce qu'il mange, quel est son habitat, comment il se déplace, se reproduit, grandit et meurt, bref tout le cycle de la vie.

Ils sont un peu devenus nos mascottes et chut, c'est un secret mais nous croyons bien que nous aurons même quelques bébés phasmes d'ici peu ...

Un grand projet « nature » commun avec la classe de GS de Mme Streit est en cours d'élaboration. En effet, les élèves des 2 classes de l'école iront réaliser des plantations ainsi que des nids pour les canards sur la Commune de Kindwiller. Une intervention d'un technicien de la fédération des chasseurs du Bas-Rhin est également prévue pour sensibiliser les enfants à la flore et la faune locale.

Ce projet à l'initiative du locataire de chasse, M. Huhn et de la Commune de Kindwiller permettra aux enfants de prendre conscience de la richesse de la nature qui nous entoure mais aussi de sa fragilité et de l'importance d'en prendre soin.

Pour les élèves de GS de Mme Streit, ce fut aussi une rentrée sur le thème de l'Art avec la découverte d'artistes peintres divers.

Les élèves ont ainsi pu travailler sur le portrait et réaliser des portraits très colorés à la manière d'Andy Warhol et sa célèbre Marilyn Monroe ainsi que des masques à la manière de Picasso.

La nature et l'environnement proche sont également au cœur des apprentissages des enfants qui lors d'une sortie dans le village ont pu récolter différents éléments naturels (branches, feuilles, écorce, ...). Cette sortie a permis aux élèves de travailler sur les arbres mais aussi autour des oiseaux. Un arbre magnifique orne ainsi la classe et des nichoirs à oiseaux ont été fabriqués par les enfants.

Ce projet s'étendra sur l'année scolaire pour observer l'évolution d'un arbre au fil des saisons et être attentif à la faune qui vit dans ou autour des arbres.

Aurélia NEHLING

Directrice d'école



Tours Eiffel 2 D (CE2/CM1) et quelques productions des Tours Eiffel déformées

Élevage de phasmes CE2/CM1



Masques Picasso GS et portraits à la manière de Warhol GS



DU CÔTÉ DE LA PAROISSE CATHOLIQUE ST LAURENT

La fabrique est administrée par un conseil et un bureau.

Le conseil est composé de cinq membres. Les conseillers sont pris parmi les personnes majeures domiciliées dans la paroisse. Ils doivent être catholiques. De plus, sont de droit membres du conseil :

Le curé, le maire de la commune du siège de la paroisse, qui peut se faire remplacer par un de ses adjoints.

La durée du mandat des conseillers est de six ans et le renouvellement se fait par moitié, tous les trois ans, par la sortie des membres dont le mandat de 6 ans est achevé.

Le bureau se compose du curé, membre de droit, du président, du secrétaire et du trésorier du conseil de fabrique.

Les membres de conseil :

1/Président Mr KERN Benoit depuis 1996 et entré au conseil en 1982 comme trésorier.

2/Trésorier Mr MATTERN Joseph en 2009.

3/Secrétaire Mr FREISS Rémy en 1996.

4/Membre Mr WOLFF Gérard en 2008.

5/Membre Mr WAECHTER François en 2012.

Lors de la réunion au mois de novembre Mr KERN Benoit et Mr WOLFF Gérard ont fait part de quitter le conseil.

Un grand Merci à tous les deux pour leurs disponibilités à tout moment et investissements dans la vie paroissiale.

Merci également à toutes les personnes bénévoles qui s'occupent de l'entretien, de la décoration et du fleurissement de l'église et à tous les volontaires lors du repas paroissial et pour la mise en place et décoration des sapins pour Noël.

Une nouvelle réunion s'est tenue au mois de décembre pour voter le nouveau conseil.

1/Président Mr FREISS Rémy

2/Trésorier Mr MATTERN Joseph

3/Secrétaire Mr WAECHTER François

4/ Nouveau Membre Mr DEBES Claude

5/ Nouveau Membre Mr FRANKHAUSER Dominique

Merci aux deux nouveaux membres de rejoindre le conseil de fabrique.

FREISS Rémy

Président

L'année 2021 nous a permis de retrouver un peu de normalité par rapport à 2020 mais elle fût tout de même impactée par la présence de ce virus, qui nous suit depuis mars 2020.

Pourtant, certaines choses restent immuables et nous avons pu apprécier la décoration de notre église pour les fêtes de Noël.

Une très belle crèche ainsi que le village de Kindwiller en miniature devant l'autel ont reçu l'approbation des paroissiens, qui ont visité les lieux au moment des fêtes.

Tout au long de l'année, nous avons également pu apprécier la qualité des décors réalisés par nos fleuristes.

Par contre, certaines manifestations n'ont pas pu être organisées, comme notre habituel repas paroissial ; le pot au feu réclamé par tous.

KERN Benoît

Président du Conseil de Fabrique (1996/2021)





Chers concitoyennes, Chers concitoyens,



En tant que Président, et au nom de tous les membres du club, je tiens tout d'abord à vous souhaiter à l'aube de cette nouvelle année 2022, nos vœux les plus sincères de bonheur, de joie et de santé.

Dans notre village les associations se font hélas rares. Le bénévolat n'attire plus, et pourtant depuis de longues années, nous mettons, au service du Football Club de Kindwiller, notre énergie et notre temps libre pour permettre au club de poursuivre l'aventure. Je peux compter sur une équipe dynamique, volontaire et surtout sur l'appui de nombreux jeunes éléments dans notre comité.

Nous nous mettons régulièrement au service des jeunes de notre localité avec plaisir et fierté. L'avenir d'un village dépend des perspectives que l'on propose à ses jeunes. Le sport permet à chacun de s'épanouir et de trouver un équilibre que, parfois, notre société individualiste oublie.

Le club est un endroit de convivialité, de partage de moments de joie, mais aussi un apprentissage de la solidarité et de l'entraide. Chacun s'investit pour trouver des solutions pour l'avenir et maintenir le club dans une spirale positive.

Nous venons de traverser 2 années perturbées par la pandémie. La pratique sportive a été ralentie, les marches gourmandes de Noël de 2020 et 2021 ont été annulées, et malgré ça notre club a su trouver les ressources pour continuer

Je tiens à remercier les membres du comité, les parents qui accompagnent les jeunes et les spectateurs qui nous encouragent tout au long de l'année.

Un grand merci à Mr le Maire, à la commune, pour leurs investissements en recherche de solutions, dans le but d'améliorer nos infrastructures.

Que 2022 soit une année riche en satisfactions pour chacun, en espérant être bientôt débarrassée de ces contraintes qui nous pèsent.

Vive le Sport, et vive encore longtemps le football club de Kindwiller

Dominique FUCHS

Président



RÉVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME INTER-COMMUNAL À L'ÉCHELLE DE LA C.A.H.

Restriction sur le foncier à bâtir

Le foncier dédié à l'urbanisation sur tout le territoire de la Communauté d'Agglomération de Haguenau est d'environ 300 hectares. Vu les pressions des services de l'État, cette surface devra être ramenée à 100 hectares à l'horizon 2025 dans le cadre de la révision des PLUI à l'échelle intercommunale. Ceci se traduit par une réduction de deux tiers du foncier à bâtir disponible qui impactera tout le territoire de la CAH.

La commune de KINDWILLER a en prévision d'aménager en terrain bâti la zone 1AU rue de Bitschhoffen sous forme de contrat de partenariat. Les propriétaires fonciers de cette zone, moyennant une participation financière proportionnelle à la surface des terrains à aménager, pourront bénéficier de terrain(s) à bâtir. Lors d'une première consultation, l'ensemble des propriétaires présents a émis un avis favorable à ce projet.

Une deuxième réunion des propriétaires pourrait se tenir dès janvier 2022 pour valider le projet d'aménagement.

La commune se porte acquéreur de tout le foncier des propriétaires souhaitant vendre leurs terrains.

Si aucun accord ne peut être trouvé, toute la zone 1AU pourra être reclassée en zone agricole ou naturelle.

En 2040 plus aucun terrain ne sera voué à l'artificialisation.

PLUI



TAXE D'AMÉNAGEMENT (TA)

A quelles taxes ou participation se substitue-t-elle ?

- La taxe locale d'équipement (TLE).
- La taxe départementale pour le financement des conseils d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement (TD/CAUE).
- La taxe départementale des espaces naturels sensibles (TDENS).
- La participation pour aménagement d'ensemble (PAE).

Que finance-t-elle ?

- La satisfaction des besoins en équipements publics.
- Une utilisation économe et équilibrée des espaces.
- La gestion des espaces naturels.
- Le fonctionnement des CAUE...

La taxe d'aménagement est constituée de 3 parts :

- Une part destinée aux communes ou aux EPCI.
- Une part destinée aux départements.
- Une part destinée à la région en région Ile-de-France (pour information).

Fait générateur de la taxe :

- Opérations de construction, de reconstruction, d'agrandissement.
- Installations ou aménagements soumis à une autorisation au titre du Code de l'urbanisme.
- Procès-verbal suite à une infraction.

TA départementale le choix du taux :

- Une délibération va fixer le taux de 0 à 5%.
- Durée de validité de la délibération fixant le taux : 1 an.
- Reconduction tacite d'année en année.

Affectations :

- Protection des espaces naturels sensibles.
- Dépenses des conseils d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement.

L'assiette de la taxe repose sur la même base que la taxe communale :

- Pour les constructions.
- Pour les installations et aménagements.

NB : concernant les emplacements de stationnement (pour le stationnement non compris dans la surface de la construction), le montant délibéré par la collectivité ou l'EPCI au-delà du montant de 2 000 € s'applique aussi à la part départementale.

Qui établit la taxe ?

- Les services de l'État chargés de l'urbanisme dans le département.
- Direction départementale des Territoires.

Qui paie la taxe ?

- La ou les personne(s) bénéficiaires de l'autorisation.
- La ou les personne(s) responsables de la construction en cas d'infraction.

En cas de transfert de l'autorisation :

- Transfert total : le nouveau titulaire du droit à construire ou d'aménager.
- Transfert partiel : Multiples redevables avec Émission d'un titre de perception au profit du ou des titulaire(s) du ou des transfert(s) partiels.

Les exonérations de plein droit :

- Les constructions et aménagements destinés au service public.
- Les constructions aidées (PLAI).
- Les locaux agricoles.
- Les constructions et aménagements réalisés dans les périmètres des OIN (opérations d'intérêt national), des ZAC et des PUP.
- La reconstruction des locaux sinistrés.
- La reconstruction à l'identique d'un bâtiment détruit ou démoli depuis moins de dix ans.
- Les constructions dont la surface est inférieure ou égale à 5 m2.



Agence Territoriale d'Ingénierie Publique (ATIP)

◇ L'INSTRUCTION DU DROIT DES SOLS

L'ATIP instruit les demandes de permis de construire, de permis d'aménager, de permis de démolir, les déclarations préalables et les certificats d'urbanisme.

La mission ADS (Application du Droit des Sols) est assurée par des binômes composés chacun d'un instructeur et d'un assistant à HAGUENAU.

Outre la stricte instruction des dossiers, l'instructeur assure un passage régulier dans les mairies des communes dont il a la charge. Il apporte un appui technique pour la conduite des éventuels contentieux. Les binômes territorialisés s'appuient sur des instructeurs experts.

Le traitement des dossiers est assuré en lien continu avec la commune et s'appuie sur l'outil informatique partagé, permettant un suivi réciproque en temps réel entre la commune et le binôme instructeur.

L'évolution rapide de la réglementation, les réorganisations territoriales, les contraintes budgétaires et les aspirations de la société en matière de développement durable, complexifient l'élaboration des documents d'urbanisme pour les collectivités maîtres d'ouvrage et demandent de plus en plus de technicité.

De nombreuses démarches administratives sont proposées en ligne, permettant aux usagers d'accéder au service public de manière rapide et simplifiée, avec les mêmes garanties de réception et de prise en compte de leur dossier. **C'est le principe de saisine par voie électronique (SVE).**

Le 03 janvier 2022 la SVE s'applique aux demandes d'autorisations d'urbanisme (Permis de construire, d'aménager et de démolir, déclaration préalable et certificat d'urbanisme) avec la capacité pour toutes les communes de recevoir les demandes sous forme dématérialisée.

La commune de KINDWILLER est accompagnée par l'ATIP (l'Agence Territoriale d'Ingénierie Publique) pour mettre en place la dématérialisation des demandes d'autorisation d'urbanisme et proposer un téléservice performant au profit des particuliers comme des professionnels.

Grâce à la dématérialisation, vous pouvez désormais saisir et déposer toutes les pièces d'un dossier directement en ligne, à tout moment et où que vous soyez, dans le cadre d'une démarche simplifiée.

Vous pouvez également suivre en ligne l'avancement du traitement de votre demande. Une fois déposée, votre demande est instruite de façon dématérialisée pour assurer plus de fluidité et de réactivité dans son traitement.

Les services de votre commune restent vos interlocuteurs de proximité pour vous guider avant le dépôt de votre dossier, mais aussi pendant et après l'instruction de votre demande. La demande d'autorisation d'urbanisme par voie dématérialisée n'est pas une obligation, votre demande est et restera toujours recevable en version papier dans votre mairie.

Pour accéder au téléservice et déposer votre demande, rendez-vous à l'adresse suivante :

<https://appli.atip67.fr/guichet-unique>

CHASSE



Les baux de chasse communaux arriveront à échéance au 01 février 2024. La loi locale confie aux communes le soin de mettre en location les territoires communaux selon un cahier de charge des chasses communales ; comme cela a été confirmé par différents jugements, la location est obligatoire.

Deux tiers des locataires ne reprendront plus leur lot selon un sondage.

Les raisons de ce découragement des locataires de chasse communaux sont multiples et s'engager pour un bail de 9 ans, tout en ignorant l'évolution des territoires et de la réglementation, devient risqué :

- ◇ Le vieillissement des locataires.
- ◇ L'évolution des pratiques agricoles intensives et perte de biodiversité.
- ◇ Les réorganisations parcellaires volontaires ainsi que la disparition des chemins, qui entraînent la disparition des haies, arbres et autres éléments fixes du paysage favorables à la biodiversité. **L'exploitation des terres à outrance détruit notre environnement.**
- ◇ Les grandes parcelles agricoles où la régulation de certaines espèces est presque impossible ce qui entraîne des dégâts aux cultures.
- ◇ Les activités de pleine nature, la fréquentation des espaces naturels, les sports mécanisés hors-pistes, **la divagation des animaux domestiques et l'agressivité de leurs propriétaires.**
- ◇ L'évolution réglementaire défavorable de la chasse, le piégeage et la valorisation de la venaison.
- ◇ Restriction de l'exercice de la chasse, suppression de certaines espèces piégeables.
- ◇ Réglementation sur les armes et les munitions.
- ◇ Dégradation des installations cynégétiques. Limitation dans la mesure du possible (miradors, nasse à corbeaux.....).
- ◇ Contraintes sanitaires et menace d'épizootie et zoonoses (peste porcine africaine)
- ◇ Réduction drastique des populations du petit gibier.
- ◇ Braconnage.

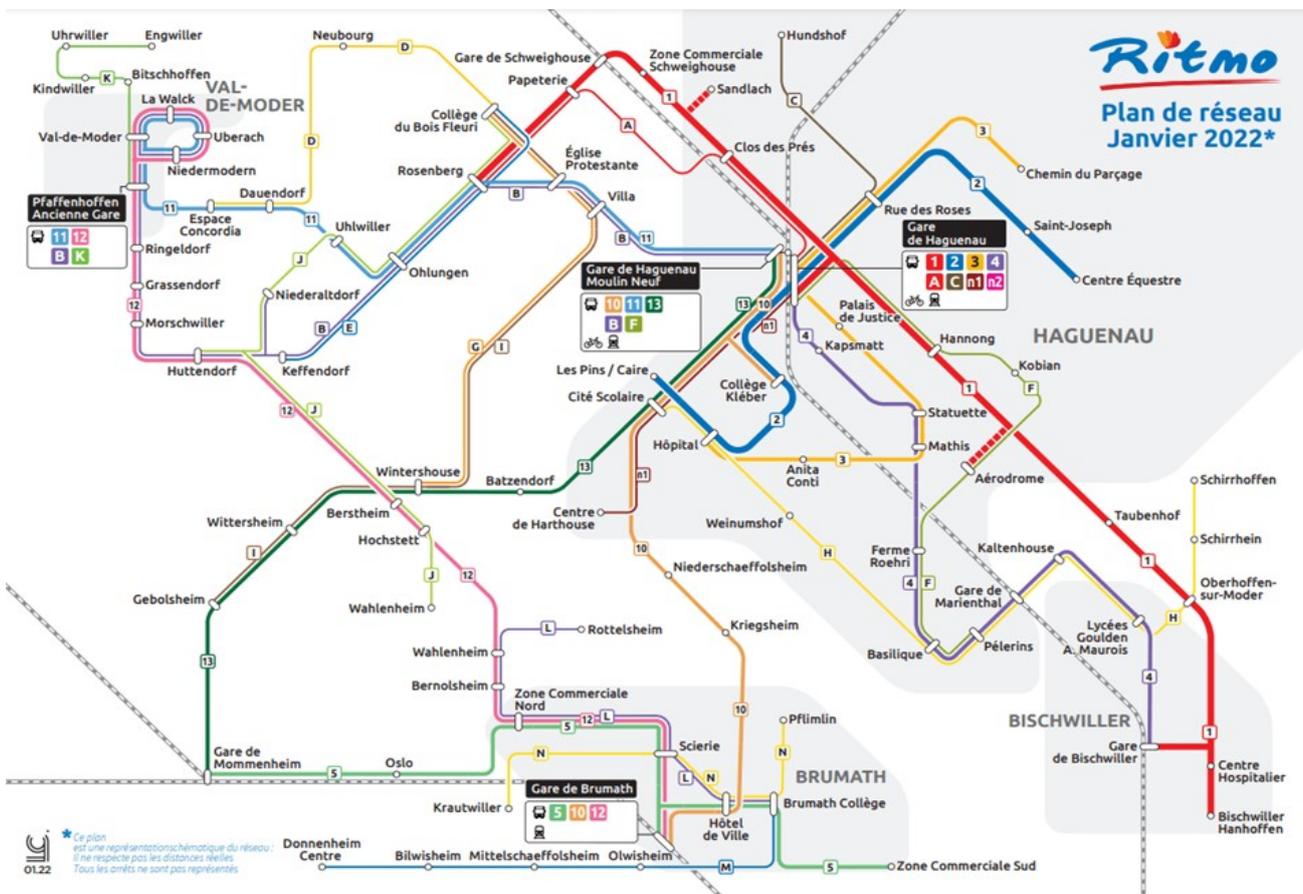
Pourtant la chasse est indispensable et l'action des chasseurs d'utilité publique pour la :

- ◇ Veille sanitaire « faune sauvage » et la surveillance des territoires ruraux.
- ◇ Réduction d'espèces susceptibles de créer des dégâts et des nuisances.
- ◇ Limitation dans la mesure du possible des dégâts aux cultures (tirs de régulation, destructions par tirs de nuit

Pour information : un lot de chasse dans le Bas-Rhin a été adjugé à 1€ symbolique faute de preneur.

TRANSPORT COLLECTIF

Le réseau de transports en commun RITMO s'adapte au territoire, s'agrandit et se modernise. En 2022 il va se développer sur notre secteur (bus et/ou transport à la demande Flexi'Ritmo).



Retour sur l'année 2021 de la Communauté d'Agglomération de Haguenau



Editorial

Des projets qui se concrétisent.

Dans un contexte économique et social incertain, nous avons su garder le cap.

Inventer, innover, faire de la crise une opportunité, la Communauté d'Agglomération de Haguenau met tout en œuvre pour relever les défis essentiels à notre développement économique et à notre capacité à mieux vivre ensemble dans un environnement préservé.

Dans cette perspective, nous renforçons le maillage des pistes cyclables à travers tout le territoire, nous lançons une démarche concertée pour un urbanisme cohérent adapté aux communes, nous augmentons les capacités d'accueil périscolaire pour répondre aux besoins des familles.

Dès le 3 janvier 2022, nous déploierons le réseau de transport RITMO à toute la CAH, avec selon les communes, des services adaptés (urbain, interurbain, à la demande, scolaire, et location de vélos).

Fin janvier, une carte unique permettra d'emprunter des documents dans les 9 bibliothèques et médiathèques de la CAH.

Je vous souhaite beaucoup de réussite dans ce que vous allez entreprendre.

Belle année 2022

Claude Sturni, président de la CAH

Rappel des compétences de la CAH : accueil des entreprises, gestion des zones d'activités, promotion du tourisme, déploiement du Très Haut Débit, mobilités • Collecte et traitement des déchets ménagers, pistes cyclables, initiatives en faveur des énergies renouvelables, eau et assainissement • Relais assistants maternels, écoles intercommunales, périscolaires, lecture publique • Politique de la ville, sécurité routière, accueil des gens du voyage, fourrières automobile et pour animaux.

L'année 2021 en quelques faits marquants

Améliorer le cadre de vie

Le déploiement du Très Haut Débit se poursuit. La fibre est désormais disponible dans 29 communes et le réseau est en voie d'achèvement dans les 7 autres.

Un territoire plus sobre, plus autonome, plus attractif, plus résilient, voilà les quatre axes de travail de la commission Plan climat, créée pour répondre localement aux enjeux du changement climatique.

Le nettoyage de printemps a battu des records de fréquentation. Plus de 2 500 participants ont ramassé 16 tonnes de déchets. BRAVO !



Pour un urbanisme cohérent et respectueux des identités locales, les élus ont prescrit l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal qui couvrira les 36 communes. L'année 2021 a été consacrée au diagnostic,

sur les aspects foncier, économique, agricole, environnemental.

Permettre des déplacements plus simples, plus doux

La nouvelle gare de Haguenau a ouvert ses portes au printemps. Et pour faciliter les accès aux transports en commun, de nouvelles places de stationnement vont être construites à proximité des gares de Brumath, Bischwiller, Haguenau et Mommenheim.

La construction de la Voie de Liaison Sud de Haguenau se termine. Elle permettra de désengorger les axes routiers et d'accompagner le développement économique de la CAH. La voie est bordée d'une piste cyclable sur toute sa longueur.

Les élus poursuivent leurs efforts pour développer le réseau cyclable, avec notamment deux projets structurants : la liaison Haguenau-Bischwiller, et la liaison Haguenau-Schweighouse-Dauendorf.

Favoriser la création d'emplois sur le territoire

La CAH développe une offre foncière pour répondre aux projets d'implantation et d'extension des entreprises. Une zone artisanale a été créée à Dauendorf, et le projet d'extension de la zone d'activités économiques de Batzendorf est engagé.

Pour surmonter la crise sanitaire, la CAH a continué à déployer des aides aux entreprises

tout au long de l'année, notamment le « Fonds Résistance » qui les aide à préserver leur trésorerie.

Offrir de nouveaux services aux familles

959 nouvelles places en accueil périscolaire ont été créées depuis la création de la CAH, une hausse de 50 % en quatre ans. Outre les ouvertures de structures et l'augmentation des capacités, la CAH harmonise les modalités d'accueil pour assurer le meilleur niveau de service à toutes les familles.

Cirque, théâtre, danse... Faire circuler les émotions du spectacle vivant et aller à la rencontre des familles et des écoliers, c'est la promesse de la Tête dans les étoiles, une programmation originale proposée sur plusieurs scènes du territoire.



GRANDS ANNIVERSAIRES

**96 ans**

Jacques FEDRY : 11/11/1925

95 ans

Germaine KERN : 10/02/1926

94 ans

Marie-Antoinette HECKEL : 04/04/1927

Ernest SCHIESTEL : 18/05/1927

92 ans

Marie-Thérèse SCHIESTEL : 25/03/1929

90 ans

Marie-Madeleine VOCK : 27/03/1931

89 ans

Françoise MULLER : 06/03/1932

Odile NOMINÉ : 18/04/1932

Cécile DRESCH : 30/04/1932

Madeleine SCHIESTEL : 09/09/1932

Marie-Louise WAECHTER : 22/10/1932

Mathilde HAGENSTEIN : 21/12/1932

88 ans

Rose KERN : 06/03/1933

87 ans

Béatrice BRONNER : 09/01/1934

Gérard MARX : 30/03/1934

Annelise KOLLER : 15/04/1934

Gérard GESELL : 15/09/1934

86 ans

Marie-Madeleine VOLTZ : 29/05/1935

Georgette KASTNER : 07/06/1935

Auguste KASTNER : 18/07/1935

René WAECHTER : 11/10/1935

85 ans

Henriette DIOT : 04/03/1936

Marie-Rose SCHIESTEL : 04/09/1936

84 ans

Charles HOFFARTH : 30/01/1937

Claude SEGAUX : 09/09/1937

Marie-Thérèse DEBES : 03/11/1937

83 ans

Raymond DEBES : 11/01/1938

Robert MALLRICH : 29/03/1938

Claudy WOLFF : 04/04/1938

82 ans

Gabrielle ISENMANN : 24/01/1939

Alfred SUSS : 23/02/1939

Laurent WAECHTER : 31/05/1939

Gérard WOLFF : 27/12/1939

81 ans

Christiane ISENMANN : 04/02/1940

Antoinette MALLRICH : 16/02/1940

Jeanne VOLTZ : 07/07/1940

80 ans

Élisabeth SUSS : 10/01/1941

Robert DRESCH : 02/08/1941

Bernardine HOFFARTH : 06/10/1941



Joyeux Anniversaire

**ETAT CIVIL 2021****NAISSANCES**

Anaé WITTMER, le 14 janvier

Fille de Faustine VISE et Ludovic WITTMER

Lily DUCROT, le 20 janvier

Fille de Dana GRELING et de Benjamin DUCROT

Lila FARHAT, le 22 février

Fille de Hélène ARNOLD et de Soulaïmane FARHAT

Cloé RENDLER, le 04 mai

Fille de Julie MULLER et de Sébastien RENDLER

Cassy RISSER, le 12 mai

Fille de Christelle SCHEIBEL et de Ludovic RISSER

Émile JUNGER, le 13 octobre

Fils de Marie NOULLET et de Vincent JUNGER

Maxime LE FIER MULLER, le 05 novembre

Fils de Denis LE FIER

**MARIAGES**

Sylvianne LINDNER et Yann DAEFFLER, le 27 février

Virginie WOLFF et Alan CORDOBA, le 10 avril

Sabrina BASTIAN et Stéphane KERN, le 10 juillet

**PACS**

Christelle SCHEIBEL et Ludovic RISSER, le 30 avril

Prescillia GRUBER et Jonathan LUX, le 23 octobre

Nolwenn ANDRÉ et Gaëtan MOUSSY, le 16 novembre

DÉCÈS

Le 16 février, Gérard KINDERSTUTH

Le 10 mars, Arthur WOLFF

Le 22 mars, Claire FRANKHAUSER veuve CLADY

Le 24 avril, René FEHR

Le 04 mai, Lucie KOEHLER veuve FRANKHAUSER

Le 07 décembre, Marguerite MORITZ veuve MULLER



« Il y a quelque chose de plus fort que la mort, c'est la présence des absents, dans la mémoire des vivants. »

Jean d'Ormesson

CRÉATIONS D'ENTREPRISES

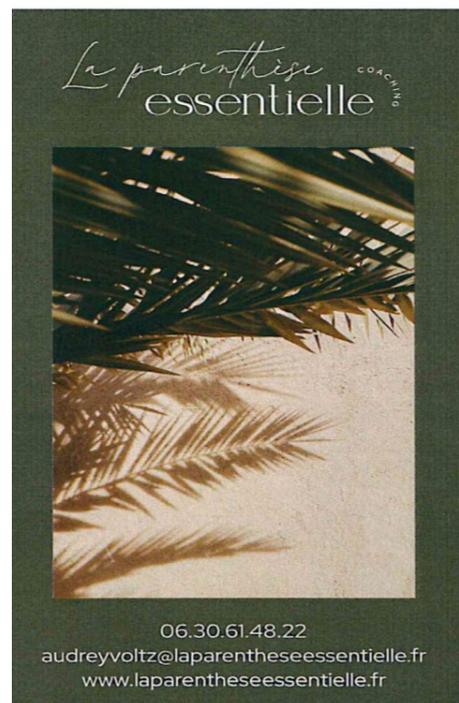
Plusieurs Administrées, motivées par la volonté d'être indépendantes, de mettre leurs compétences au service du grand public et animées par l'envie de relever de nouveaux défis, ont décidé de créer leur propre entreprise.



ISA FEFFER CUISINE
POUR UN MOMENT DE PLAISIR

Régaler et recevoir vos convives n'aura jamais été aussi simple,
plaisir et gourmandises seront au rendez-vous.

isafecuisine@orange.fr - 07 87 49 48 69 - Google -
7 rue de la Walck 67 350 KINDWILLER



La parenthèse COACHING
essentielle



06.30.61.48.22
audreyvoltz@laparentheseessentielle.fr
www.laparentheseessentielle.fr

Coach professionnelle certifiée, accompagnement de personnes qui ont un rôle d'aidant, de personnes en situation d'inconfort / de souffrance en entreprise, de personnes hypersensibles



Artisan Glacier

www.eternel-sarbat.fr

07 77 67 25 26

contact@eternel-sarbat.fr



27 rue principale
67350 Kindwiller

MAIRIE



Horaires d'ouverture

MARDI 17h00 à 19h15

VENDREDI 17h30 à 19h30

03 88 07 70 67

03 88 07 30 57

mairie@kindwiller.fr

Site de KINDWILLER : www.kindwiller.fr

Maire : M. Gérard VOLTZ

Adjoints :

Marie-Rose KERN, Gaston RIEFFEL, Jean Marie HOEFFLER



De Baum un de Mensch

Mensch geb Aàcht!
Du hesch mi g'setzt,
Un gross gezüje.
Noch vergess mich nit,
Ich brin dir reini Luft.
Ich bin d'Warme vun dinem Huss,
Wenn Winter isch drusse.
Ich màch der Schatte,
Wenn d'Sunn Blodere duët brenne.
Ich bin 's Dàch vun dinem Huss.
Ich bin 's Holz vun dim Kinderbett.
Ich bin 's Holtz vun dim Disch.
Ich bin 'Bett wie du drinne
schlofsch .
Ich bin de Stüehl wie du drowwe
sitsch.
Ich bin 's Holz vun dim Schiff,
Wie dich iwwer's Wässer fiehrt.
'S Holz vun dim Sàrrich.
Her mini Stimm,un minn Gebett,
Màch dini Pflischt,
Ich hàb Angscht !
Wenn d'Màschine kumme,
Un verletze mini Glidder...
Du hesch àlles vergesse,
Derfsch mich nit vernichte...

Raymond Bitsch
(prix Gaston Peter concours de la
plume d'or 2021)

NUMÉROS D'URGENCE



Pompiers 18

Gendarmerie 17

Samu 15

Médecin de garde 15



RECENSEMENT JEUNES DE 16 ANS. PENSEZ-Y !

Toute personne de nationalité française doit se faire recenser à la date de ses 16 ans. Cette démarche permet d'effectuer le recensement citoyen obligatoire en vue de la participation à la journée défense et citoyenneté (JDC). Une attestation est délivrée en mairie.

ÉLECTIONS 2022

- ◇ Présidentielle 1er tour-dimanche 10 avril 2022
2ème tour dimanche 24 avril 2022
- ◇ Législatives 1er tour : 12 juin 2022
2^d tour : 19 juin 2022

Pour pouvoir voter aux élections, il faut être inscrit sur la liste électorale de la commune .

Pour vérifier sa situation électorale :

www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/services-en-ligne-et-formulaires/ISE

Pour s'inscrire sur les listes électorales en ligne (via un compte service-public.fr ou FranceConnect) : www.service-public.fr/compte/se-connecter

[compte/se-connecter](http://www.service-public.fr/compte/se-connecter)

Bulletin d'information édité par la Municipalité de KINDWILLER.

Le principe de ce bulletin est d'apporter des informations relatives aux différents événements de la vie communale. Pour toute question ou suggestion, vous pouvez vous adresser à la Mairie.

Directeur de la publication : Gérard VOLTZ

Comité de rédaction réduit pour raisons sanitaires :

HOEFFLER Jean Marie - KERN Marie Rose

